

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

DIRECTION DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES ET DE LA MONDIALISATION

AVEC LA CONTRIBUTION DE REPSEN GENEVE



FORUM MONDIAL SUR LES REFUGIES

GENEVE, DU 13 AU 15 DECEMBRE 2023

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ISMAILA
MADIOUR FALL, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

Vérifier au prononcé

Monsieur António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ;

Monsieur Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, avant tout, remercier la Suisse et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), en leur qualité de co-organisateurs de ce deuxième Forum qui nous offre une opportunité de plus de faire le suivi de nos engagements au titre du Pacte mondial sur les Réfugiés.

Mes remerciements vont également à l'endroit du Haut-Commissaire ainsi qu'à ses collaborateurs qui, avec l'appui des partenaires, s'activent quotidiennement pour soulager les souffrances des réfugiés dans le monde.

Mesdames et Messieurs,

Dans son propos liminaire, le Haut-Commissaire a relevé, avec préoccupation, les effets combinés des conflits armés, des changements climatiques et de la pauvreté, entre autres, qui continuent de contraindre des populations à fuir leurs pays ou localités d'origine, parfois au péril de leur vie.

Il est donc nécessaire, plus que jamais, de poursuivre nos efforts collectifs pour trouver des solutions idoines à ces fléaux et apporter ainsi des réponses efficaces aux difficultés auxquelles sont confrontés les réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et apatrides.

En clair, il s'agit de redonner sens au multilatéralisme et de renforcer la solidarité internationale face à ces défis ; d'où la pertinence du thème de la plénière de ce Forum axé sur « le partage du fardeau et des responsabilités dans la mise en œuvre des engagements au titre du Pacte ».

Cette question du partage des responsabilités occupe une place cruciale dans la gestion des réfugiés et sa concrétisation appelle à une implication active de toutes les parties prenantes. Car, en accueillant des

réfugiés dans des conditions imprévisibles, certains pays, en particulier ceux en développement, ne sont pas souvent en mesure d'offrir les services sociaux de bases nécessaires aux réfugiés.

Mesdames et Messieurs,

Conformément à sa tradition d'hospitalité, le Sénégal, qui a adhéré à la Convention de Genève relative au statut de réfugiés, poursuit son engagement en faveur de la protection et du respect des droits fondamentaux des réfugiés, avec l'accompagnement de ses partenaires, notamment le HCR.

Cet engagement s'est traduit, sur le plan législatif, par l'adoption de la Loi n° 2022-01 portant statut des réfugiés et apatrides qui abroge la Loi n°68-27 du 24 juillet 1968 portant statut des réfugiés.

Cette nouvelle loi apporte des innovations majeures, au nombre desquelles la mise en place de dispositions de lutte contre l'apatriodie, la consécration du droit au regroupement familial ainsi que la création d'une Commission Nationale de Gestion des Réfugiés et des Apatrides (CNGRA).

Au-delà du droit qui leur est reconnu d'acquérir la nationalité sénégalaise dans les conditions prévues par la législation, les personnes disposant du statut de réfugié ou d'apatriote jouissent des mêmes droits que les nationaux en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux (à travers la couverture maladie universelle), à l'éducation, à la justice (y compris l'assistance judiciaire) et, de manière générale, aux services sociaux de base.

De plus, le principe du non-refoulement est rigoureusement respecté par le Gouvernement, en vertu de la législation nationale et des engagements internationaux du Sénégal.

En outre, le Gouvernement s'est engagé à délivrer des titres de voyage au profit des réfugiés, conformément à la nouvelle Loi.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation et d'information sont régulièrement menées, en collaboration avec le HCR, pour encourager l'enrôlement des réfugiés en vue d'obtenir des documents officiels. Dans ce cadre, près de 5000 demandes pour l'obtention de cartes d'identité de réfugiés ont été recensées en 2021 et 2500 actes d'état-civil ont pu être délivrés en 2022. A ce jour, 81 réfugiés ont été naturalisés et 230 dossiers sont en cours d'instruction.

Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne les perspectives, le Sénégal s'engage à poursuivre, avec l'accompagnement de ses partenaires, ses programmes de naturalisation des réfugiés qui en feront la demande. Dans cette optique, le dialogue est en permanence établi avec les autorités de leur pays d'origine.

De même, mon pays poursuivra ses efforts soutenus, à travers notamment des programmes économiques, mis en œuvre dans le cadre du Plan Sénégal Emergent, pour le retour définitif des déplacés internes dans leurs localités d'origine.

Plus globalement, le Sénégal s'attelle à améliorer son système d'asile, en particulier, par le renforcement du dispositif institutionnel d'accueil et de gestion des réfugiés et des apatrides.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté du Gouvernement du Sénégal de mettre en œuvre ses engagements mais aussi inviter la Communauté internationale à poursuivre, dans un esprit de solidarité et de coopération, son assistance aux réfugiés dans leur lutte pour la sauvegarde de leur dignité et de leur stabilité sociale.

Je vous remercie de votre aimable attention.